



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 2 décembre 2013, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 2013-239 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2007-137 de délégation de dépenses;
- Règlement 2013-240 modifiant le règlement 2012-210 régissant l'usage de l'eau sur le territoire de la municipalité;
- Règlement 2013-241 ayant pour effet de modifier le règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux ;
- Règlement 2013-242 ayant pour effet de modifier le règlement 2011-182 créant un régime de retraite simplifié pour les employés de la municipalité;

Ces règlements entrent en vigueur le 3 décembre 2013.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 3 décembre 2013

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **3 décembre 2013** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **3 décembre 2013**

.....
